

## Regard sur la Congrégation de la Mission<sup>1</sup>

La date de la première entrevue de Louise de Marillac et de Vincent de Paul ne nous a pas été conservée. l'un et l'autre s'étaient certainement aperçus dans les rues de Paris. Leurs domiciles étaient peu éloignés. Vincent logeait à l'Hôtel de Gondi, rue Pavé, sur la paroisse Saint Sauveur, et Louise rue Courteau-Villain sur la paroisse de Saint Nicolas des Champs. Comme elle l'a noté dans sa Lumière de Pentecôte, Louise avait éprouvé quelque répugnance à accepter Monsieur Vincent comme directeur spirituel. Il n'avait pas l'élégance de François de Sales, ni celle de Jean Pierre Camus, son ancien directeur devenu évêque de Belley.

Heureuse d'avoir un directeur habitant Paris, Louise de Marillac le désire très présent, avec possibilité de le joindre dès que cela lui semble nécessaire. Or, voilà qu'elle apprend que Monsieur Vincent de Paul vient de signer un acte d'Association avec trois autres prêtres. Va-t-elle encore perdre son directeur ? Qui sera là lorsqu'elle aura besoin de réconfort, lorsqu'elle voudra partager ses inquiétudes, poser ses multiples questions ?

Louise désire avoir des informations sur cette pieuse Association. Seul Vincent de Paul peut lui en fournir. Est-ce au cours d'un entretien qu'elle recueille tous les renseignements qu'elle désire, ou bien Monsieur Vincent lui a-t-il donné à lire le Contrat de Fondation signé par la famille de Gondi le 17 avril 1625 et l'Acte d'Association du 4 septembre 1626 ? Louise réfléchit sur ce qu'elle vient d'apprendre et, comme elle aime le faire pour chaque événement important dans sa vie, elle met par écrit ses propres réflexions.

*"La fin de l'Association a pour principe la connaissance de soi-même et le mépris du monde"*<sup>2</sup>  
L'Association apparaît à Louise de Marillac comme un moyen de sanctification de ses membres. Cela doit la rassurer. Son directeur pourra ainsi mieux la conduire sur le chemin de la connaissance d'elle-même et, par suite, de l'ouverture à Dieu. Dans l'acte de protestation que Louise a, sans doute, écrit peu après son veuvage, elle note :

*"J'implore dès maintenant l'assistance du Saint-Esprit pour me donner aussitôt la grâce de me convertir ne voulant jamais plus demeurer un instant déplaisante à Dieu, ceci est ma volonté irrévocable que je confirme en la présence de mon Dieu, la Sainte Vierge, mon bon Ange et tous les Saints, en la face de l'église militante qui m'entend, en la personne de mon Père spirituel qui, tenant à mon égard la place de Dieu en terre, me doit, s'il lui plaît, par sa charitable conduite, aider à exécution de ces miennes résolutions, et à me faire accomplir la sainte volonté de lui obéir pour ce sujet."*<sup>3</sup>

Louise remarque que le mépris du monde que professe cette Association se traduit par la renonciation à tous les bénéfices et à tous les honneurs. Cette attitude s'oppose à ce qui se vit dans le clergé du XVII<sup>e</sup> émet siècle. Vincent de Paul, a, lui-même, couru après les bénéfices. Ces prêtres désirent donc vivre réellement la pauvreté évangélique. Louise de Marillac se trouve en conformité avec eux. Elle avait tant désiré embrasser la vie pauvre et rude des religieuses capucines ; mais son projet avait échoué. Vincent de Paul pourra donc la guider sur ce chemin de pauvreté. La première phrase du règlement de vie de Louise note son ardent désir de pauvreté :

*"Que toujours soit dans mon cœur le désir de la sainte pauvreté, pour, libre de tout, suivre Jésus-Christ et servir en toute humilité et douceur mon prochain, vivant en obéissance et chasteté toute ma vie honorant la pauvreté de Jésus-Christ qu'il a parfaitement gardée."*<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Session européenne des Prêtres de la Mission – Le Berceau - 1992

<sup>2</sup> A. 38 - Ecrits spirituels.694

<sup>3</sup> A. 3 - E. 692

<sup>4</sup> A. 1 - E. 687

Louise de Marillac a bien compris que ces prêtres étaient des missionnaires : ils vont dans les différentes paroisses pour prêcher, instruire, conférer dignement les Sacrements.

*"Dans le dessein de servir l'Église ... ils pourront coopérer avec l'amour de Dieu, au salut des âmes ; à quoi servira beaucoup leur exemple et instructions des exercices, du chrétien, et la réception des sacrements bien conférés en la Sainte Église..."<sup>5</sup>*

La vie de ces prêtres veut être la continuation de celle de Jésus Christ, venu sur terre pour le salut des hommes. Ces missionnaires servent l'Église : ils font connaître Dieu, ils apprennent au peuples des campagnes à aimer Dieu, à le servir. Ils travaillent pour sa gloire, pour que son règne et sa justice soient établis.

*"(Comme) fils de Dieu, qui se détachant en quelque manière personnellement de son Père, a voulu prendre notre chair pour le salut des hommes, ils se détachent entièrement de tout ce qui les pourrait empêcher de travailler à cette fin pour la gloire de Dieu".<sup>6</sup>*

Louise de Marillac manifeste dans ses écrits un même souci du salut des hommes. Elle prie souvent la Vierge marie pour le salut du monde :

*"Ayez compassion, Sainte Vierge, de toutes les âmes rachetées du Fils de Dieu et le vôtre. Représentez à la justice divine les pures mamelles qui lui ont fourni le sacré sang répandu en la mort de votre divin Fils pour notre Rédemption, afin que le mérite de celui-ci soit appliqué sur toutes les âmes agonisantes, pour leur donner une entière conversion, et nous obtenez par vos prières tout ce que nous avons besoin, pour glorifier Dieu éternellement."<sup>7</sup>*

Vincent de Paul a expliqué à Louise que ces prêtres qui ont signé l'Acte d'Association ont choisi de "vivre ensemble en manière de congrégation, compagnie ou confrérie"<sup>8</sup>. Louise se demande si cette vie en communauté ne va pas soustraire encore plus le directeur à sa dirigée. Elle s'efforce donc de comprendre l'importance de cette vie communautaire, et elle en découvre toute la grandeur.

*"Ils honorent de plus la Sainte Trinité par l'union grande qui est entr'eux non contrainte ni forcée, mais toujours continuée par une douce nécessité, que la cordialité fomente en une mutuelle dilection."<sup>9</sup>*

Les textes du Contrat de Fondation et de l'Acte de l'Association ne font nullement mention de la Sainte Trinité. Est-ce Louise qui, dans sa méditation, a découvert toute la richesse de la Trinité, image de l'unité dans la diversité ? Est-ce Vincent de Paul qui en a parlé ? Dès 1617, il proposait aux Dames de la Confrérie de la Charité de Châtillon les Dombes le culte de la Sainte Trinité<sup>10</sup>. Le pape, par la bulle d'approbation donnera à la Congrégation de la Mission la Sainte Trinité comme patron<sup>11</sup>. Louise aimera proposer aux Filles de la Charité comme modèle de leur communauté fraternelle, la vie trinitaire, vie toute d'amour et de don.

*"Il m'a semblé que pour être fidèles à Dieu, nous devons être en une grande union les unes avec les autres, et que, comme le Saint-Esprit est l'union du Père et du Fils, que la vie que volontairement nous entreprenons, se doit exercer dans cette grande union des cœurs"<sup>12</sup>*

Louise de Marillac perçoit la grandeur du dessein de Dieu en la fondation de la Congrégation de la Mission.. Comme elle le fera plus tard pour la Compagnie des Filles de la Charité, Louise confie la Congrégation de la Mission à la Vierge, Mère de Dieu. Marie a donné naissance à Jésus, elle l'a éduqué, accompagné tout au long de sa vie jusqu'au Calvaire. Elle peut aider, soutenir, réconforter, encourager ceux qui, sur terre, tiennent la place de son Fils. Un deuxième texte de Louise est sans doute écrit après un temps de réflexion :

---

<sup>5</sup> A. 38 - E. 694

<sup>6</sup> ibid.

<sup>7</sup> A. 4 - E. 694

<sup>8</sup> Coste XIII. 203

<sup>9</sup> A. 38 - E. 694

<sup>10</sup> Coste XIII. 434

<sup>11</sup> cf. Coste XI. 180

<sup>12</sup> A. 75 - E. 761

*"Représenter à la Sainte Vierge le dessein de l'Association, comme le plus honorant Dieu qui se puisse en la personne de son Fils, étant pour la perfection des Prêtres qui tiennent en terre sa place et qui ont l'honneur et le pouvoir de le rendre si souvent présent sur les autels et qui désirent de voir revivre en sa première ferveur la hiérarchie ecclésiastique." <sup>13</sup>*

Marie a rencontré la souffrance, l'incompréhension. Elle peut accompagner sur la route ceux qui marchent à la suite de son Fils crucifié :

*"La supplier d'offrir à Dieu la voie par laquelle il les appelle, qui est tout à fait honorant la Croix et imitant le Fils de Dieu qui, dans l'abjection de ce supplice, a uni la créature à son Dieu." <sup>14</sup>*

Après ces longues méditations, ces temps prolongés de prière, Louise est certaine que la Congrégation de la Mission est vraiment l'œuvre de Dieu. Elle supplie Marie d'obtenir de son Fils que l'Esprit Saint soit toujours avec eux, et les conduise tout au long des jours :

*"Comme aussi leur dessein est d'aider le prochain à se sauver, et pour eux-mêmes se tenir toujours dans la bassesse et soumission à autrui, et lui demander d'obtenir par ses prières la perfection de cet esprit pour eux et leurs successeurs.*

*Demander aussi à la Sainte Vierge ... qu'il plaise à Dieu le conduire entièrement de son Saint-Esprit, comme étant vraiment son œuvre." <sup>15</sup>*

Louise de Marillac peut aller de l'avant. Elle peut faire confiance à la Congrégation de la Mission comme à Monsieur Vincent. Dieu les a placés sur sa route pour, ensemble, accomplir sa volonté. Comment ? Elle ne le sait pas encore très bien. Son acte d'oblation à Marie montre qu'elle remet sa vie entre les mains de la Vierge :

*"Je suis à vous, Sainte Vierge, pour être plus parfaitement à Dieu. Vous appartenant, apprenez-moi à imiter votre sainte vie, par l'exécution de ce que Dieu demande de moi. Je requiers en tout humilité votre assistance ; vous connaissez ma faiblesse, vous voyez mon cœur, faites s'il vous plaît, par vos prières, ce que je laisse par mon impuissance et négligence, et puisque c'est de votre cher Fils mon Rédempteur, que vous avez pris les héroïques vertus que vous avez pratiquées sur la terre, unissez l'esprit de mes actions à sa sainte présence pour la gloire de son saint Amour. " Je suis à vous, Sainte Vierge, pour être plus parfaitement à Dieu. ... Puisque c'est de votre cher Fils mon Rédempteur, que vous avez pris les héroïques vertus que vous avez pratiquées sur la terre, unissez l'esprit de mes actions à sa sainte présence pour la gloire de son saint Amour. "<sup>16</sup>*

Louise de Marillac reconnaît le dessein de Dieu en la fondation de la Congrégation de la Mission. Elle ne veut pas s'opposer à son action, elle ne veut plus accaparer pour elle-même son Directeur, Vincent de Paul. Elle souhaite que cette nouvelle Association puisse accomplir "en perfection" la tâche que Dieu lui a confiée.

---

<sup>13</sup> A. 39 - E. 695

<sup>14</sup> ibid.

<sup>15</sup> ibid.

<sup>16</sup> A.4 - E. 693